

[REDACTED]  
11 rue des Baumes  
13490 JOUQUES

Hôtel de ville  
A l'attention de M. le commissaire enquêteur  
M. Philippe SENEGAS  
ou son suppléant M. André JULLIEN  
Boulevard de la République  
13490 JOUQUES

Objet : Demande de suppression des parcelles OH 0326 et OH 0328 du zonage dans le projet de création d'une Zone Agricole Protégée à Jouques.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Suite à l'avis d'enquête publique concernant le projet de création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) à Jouques, je demande la suppression des parcelles OH 0326 et OH 0328 du zonage.

Etant propriétaire de ces parcelles, je vous informe qu'elles ne sont pas cultivées et valorisées comme il est stipulé dans le projet. La parcelle 0326 est un espace naturel qui fait 56a 66ca trop petit pour être exploité par un agriculteur, et la parcelle 0328 est un petit bois qui fait 35a 50ca qui n'a pas vocation non plus à être cultivé. Ces parcelles faisaient partie d'un terrain qui a été partagé en deux lors d'une donation devant notaire. Les parcelles OH 0327 et OH 0329 appartiennent à ma sœur.

Par ailleurs, je suis agent technique territorial et nullement agriculteur. Je ne loue pas non plus ces parcelles. Cependant, elles étaient prêtées à titre gracieux à un agriculteur, par leur ancien propriétaire sans contrat écrit. Jusqu'à présent, je n'ai pas mis fin à ce prêt mais je ne souhaite plus le faire car je vais demander le déclassement de ces parcelles de la zone agricole du PLU et clôturer le terrain.

De plus, vous constaterez que mes parcelles sont entourées d'habitations au Nord, nord-Est, Sud, Sud-Ouest, Ouest et Nord-Ouest. Il s'agit donc d'une « dent creuse » dont le classement en zone agricole est erroné.

Pour ces raisons, je vous demande la suppression de ces parcelles du zonage de la future Zone Agricole Protégée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, mes sincères salutations.

[REDACTED]

Pièces jointes :

- Acte notarié de propriété des parcelles OH 0326 et 0328 ;
- Vues Google Earth des parcelles précitées ;
- Extraits du PLU des parcelles précitées.